

**VILLE DE TOURNEFEUILLE**  
**HAUTE-GARONNE**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 JUILLET 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

**Etaient présents ou représentés :** MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Corinne GINER, Daniel FOURMY (arrivé à 18 h 20), Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER, Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUER, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE  
Rachida LUCAZEAU ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE  
Alain PAUL ayant donné pouvoir à Muriel THOMAS  
Aurore DUFAUD ayant donné pouvoir à Jean DINIS  
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE

**Etaient absents et excusés :** /

**Secrétaire :** Isabelle MEIFFREN



Monsieur le MAIRE : Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues, je suis ravi de vous accueillir au Phare dans des conditions sanitaires conformes au contexte COVID pour ce conseil municipal du 8 juillet dont vous avez reçu l'ordre du jour et les dossiers qui y sont attachés. Nous instruirons une vingtaine de délibérations et un certain nombre de questions et souhaits de motions à l'issue de ces dossiers.

Difficile d'ouvrir cette séance d'aujourd'hui sans se souvenir, sans évoquer le conseil municipal du 3 juillet 2020, notre conseil municipal d'installation qui voyait le conseil municipal de Tournefeuille renouvelé à ses deux tiers. Un conseil municipal qui, depuis un an, débat, délibère dans un esprit républicain des sujets du quotidien de notre commune, mais aussi des sujets d'avenir et dont je salue la richesse de ces débats. Je redis

simplement que l'intérêt naît de la confrontation des idées sur un certain nombre de ces sujets. Vous dire que cette année, c'est évidemment une première année de mandat marquée par le COVID. C'est un an de mandat et un an de COVID. Chacun l'a en tête. Une année pour nous à être aux côtés de celles et ceux qui en ont eu besoin, les associations, les commerçants, les familles, évidemment, dans leur globalité. Une année à maintenir le service public local avec des agents particulièrement investis, mobilisés, qui ont maintenu le service public dans des conditions, évidemment, particulières. Une année pour protéger les tournefeuillaises et les tournefeuillais dans les protocoles que nous avons mis en œuvre dans les crèches, dans les résidences autonomie, dans les écoles ; les tournefeuillaises et les tournefeuillais auxquels nous avons facilité l'accès aux tests, l'accès à la vaccination. Une année à interpréter des protocoles pour mettre en œuvre la poursuite des activités et essayer d'en tirer le meilleur pour maintenir ce qui pouvait être maintenu de la vie communale, sportive, la vie culturelle, la vie sociale, le lien entre nous tous. Nous avons agi en responsabilité, dans l'intérêt de tous. Dans un contexte de fragilité économique, de fragilité sociale, les tournefeuillaises et les tournefeuillais sont aujourd'hui inquiètes et inquiets et, pour un certain nombre d'entre eux, fatigués, fragilisés par cette longue période de crise sanitaire. Cette crise qui a généré des tensions qui sont perceptibles parfois mais qui nous confortent dans la conviction que c'est bien au « vivre ensemble » de notre commune qu'il faut s'attacher à la sortie de ce COVID. C'est absolument nécessaire.

Une année de confinement, pour une première année de mandat, comme je l'évoquais, une année de COVID, mais ce n'est pas seulement une année de COVID, c'est une année pleine et entière d'action municipale avec le lancement d'un certain nombre de grands projets dont nous avons débattu ici dans cette enceinte. Les grands projets d'équipements. C'est une année où nous sommes venus conforter les services municipaux. C'est la première année où nous avons créé et installé l'Agora de Tournefeuille, instance citoyenne et participative, partenaire de la collectivité, dont nous reparlerons à l'automne. Une année pour développer la solidarité, développer l'inclusion, maintenir la tranquillité publique sur notre territoire. Le CLSPD nous en faisait témoigner cette semaine encore. Je voulais simplement, mes chers collègues élus du conseil municipal de Tournefeuille, vous remercier pour l'ensemble de ces débats et remercier en particulier les élus de la majorité municipale qui portent collectivement, avec engagement, avec enthousiasme, ces différents sujets dans l'exécution des décisions du conseil municipal. Le début de cette deuxième année, finalement, nous fait retrouver la vie de Tournefeuille à laquelle nous sommes attachés avec « l'exquise reprise » culturelle, à la fois en extérieur mais aussi à l'Escale. La fête locale qui s'est déroulée ce week-end passé. Certains enfants sont déjà en centre de loisirs et vont passer de bonnes vacances sur place avec des activités de loisirs auxquelles les familles sont attachées. Nous nous retrouverons à la fête du 13 juillet pour clore cette séquence.

Ce début de seconde année de mandat est marqué par les élections départementales et régionales qui ont vu simplement se renforcer les liens entre l'exécutif local, le conseil départemental et la région. Et c'est à nouveau pour moi l'occasion de souligner l'importance des relations que nous entretenons avec le département et la région. Nous nous retrouverons assez rapidement à la rentrée scolaire du 2 septembre. La rentrée associative avec le Forum des associations. La rentrée culturelle. La rentrée commerçante avec la foire estivale. La Journée nationale des sapeurs-pompiers qui sera un très bel événement début octobre. Tout ceci pour vous donner une vision à moyen terme de l'été à passer et de l'idée de se retrouver à la rentrée prochaine.

Sur ces propos d'accueil, je vous propose de faire l'appel nominal de notre assemblée.



Monsieur le MAIRE donne la parole à Isabelle MEIFFREN qui procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN.

## **1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021**

Monsieur le MAIRE : Je vous propose d'engager notre ordre du jour qui démarre par l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai dernier. Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations de votre part ? On considère qu'il est approuvé, il est adopté. Je vous remercie.

## **2- DECISION MUNICIPALES**

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAL RUE COLBERT**
  - **MAPA**

Monsieur le MAIRE : Je propose de rendre compte des décisions municipales. Au titre des décisions municipales, se trouvent, d'une part, les marchés à procédure adaptée. Vous avez été destinataires du tableau. Ce tableau a été vu en commission. D'autre part, une convention de mise à disposition d'un local entre l'établissement public foncier local, propriétaire de ce bâtiment, et la commune de Tournefeuille. Les explications à propos de cette convention et de l'usage de ce bâtiment en faveur d'associations culturelles, en tout cas le démarrage de son utilisation, vous ont été données.

Le conseil municipal prend acte de la décision municipale et des marchés à procédure adaptée qui viennent d'être portés à sa connaissance.

## **3- DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur PARRE : Il s'agit de la décision modificative numéro 2 de l'année 2021 qui comprend deux opérations, une opération dont on reparlera dans une délibération suivante et une qui concerne une provision pour risques et charges de 83 078,69 €. Il s'agit de constituer une provision pour risques et charges exceptionnelles pour le règlement éventuel de la décision du tribunal administratif pour une affaire qui n'est pas terminée, qui pourrait être prononcée à l'encontre de notre commune dans le cadre d'un litige qui nous oppose à la commune de Ramonville. Une augmentation des crédits et une diminution en contrepartie, bien évidemment, de 83 078,69 € en fonctionnement, comme cela est prescrit par la réglementation budgétaire.

Une deuxième opération d'un montant de 30 000 €. Il s'agit d'inscrire des frais d'insertion dans la presse, des annonces de marchés publics en comptabilité et comptabilisés sur un compte des immobilisations incorporelles avec en contrepartie un changement d'imputation comptable. En contrepartie, une diminution des crédits des immobilisations corporelles. En résumé, deux opérations : une provision pour risques et charges et une mutation d'imputation des frais d'insertion dans la presse, des annonces de marchés publics.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D022-020: Dépenses imprévues	83 078.69			
<b>TOTAL D022: Dépenses imprévues</b>	<b>83 078.69</b>	-	-	-
D6815-042 - Dotations pour risques et charges		83 078.69		
<b>TOTAL D68: Dotations aux amortissements</b>	-	<b>83 078.69</b>	-	-
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>83 078.69</b>	<b>83 078.69</b>	-	-
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2033-01: Frais d'insertion		30 000.00		
<b>TOTAL D20: Immobilisation incorporelles</b>	-	<b>30 000.00</b>		
D2135-020: Installations générales, aménagements, agencements	30 000.00			
<b>TOTAL D21: Immobilisations corporelles</b>	<b>30 000.00</b>			-
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		-		-

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

#### 4-PROVISION POUR RISQUES

Monsieur PARRE : Il s'agit de la provision pour risques que nous venons d'évoquer. Nous vous proposons de constituer cette provision pour risques et charges exceptionnelles de 83 078,69 € pour le règlement éventuel de la décision du Tribunal Administratif qui pourrait être prononcée à l'encontre de notre commune dans le cadre d'un litige qui nous oppose à la commune de Ramonville. Nous avons évoqué cette affaire en commission « administrer et gérer la ville ». Il s'agit d'un litige qui concerne un agent communal, un litige ancien qui est consécutif à un accident de travail datant de 2006. Après le règlement de cet accident, alors que l'agent de la commune était en poste dans les services de Tournefeuille, cet agent a été recruté, après traitement de cet accident du travail, par la ville de Ramonville. Mais après ce recrutement par la ville de Ramonville, il a rechuté et la ville de Ramonville a considéré que les montants des salaires et des frais médicaux concernant les arrêts de travail de cet agent liés à cette rechute étaient imputables à l'accident de travail survenu en 2006 qui avait eu lieu lorsque l'agent était en poste à la commune de Tournefeuille. Nous ne sommes pas opposés au paiement d'une partie de cette somme puisque le Tribunal a considéré que dans le principe, en tout cas, ces frais devaient être pris en charge par la commune de Tournefeuille, mais nous ne sommes pas d'accord sur le montant parce que nous considérons que la ville de Ramonville n'a pas fait diligence pour engager les procédures de reclassement de cet agent lorsqu'il fallait le faire. Nous sommes donc d'accord sur le principe, sur le paiement d'une partie de cette indemnité, mais pas sur la totalité. C'est pour cela que nous poursuivons ce contentieux en appel, mais que nous provisionnons, malgré tout, comme le demande le Code Général des Collectivités Territoriales, la totalité de cette somme en comptabilité.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## 5-REGULARISATION AMORTISSEMENT

Monsieur le MAIRE : Il s'agit d'une délibération qui vient rectifier une délibération que nous avons votée le 10 décembre 2020, qui avait pour objet la régularisation des amortissements qui n'ont pas pu être comptabilisés. Nous en avons débattu entre 2016 et 2019. En effet, une petite erreur est apparue dans le calcul de ces amortissements et nous allons la corriger de manière à ce que les régularisations puissent être réalisées en comptabilité. La rectification fait apparaître le montant de l'amortissement à rattraper. En annexe, la liste du calcul de ces amortissements. Le montant de l'amortissement à rattraper est de 803 995,32 € au lieu de 819 101,32 € comme nous l'avons voté au mois de décembre 2020. Il y avait donc une différence d'un tout petit peu plus de 5 000 €. Néanmoins, même si la différence est modeste, il convient de régulariser par une délibération cette somme de manière à pouvoir effectuer la régularisation, avec le comptable public, de ces amortissements.

### Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## 6-ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Monsieur PARRE : Il s'agit comme chaque année de vous proposer de voter l'annulation des titres qui concernent les créances irrécouvrables admises en non-valeur et que nous a transmis le comptable public, puisque c'est le comptable public qui nous adresse cette liste ainsi que les créances éteintes par les tribunaux. Dans cette délibération apparaît l'analyse de la liste de ces créances irrécouvrables et de ces créances éteintes pour un montant, pour les créances irrécouvrables, de 2 083,63 € et pour les créances éteintes, d'un montant de 2 523,56 €. Pour permettre de régulariser ces créances, il convient de procéder à l'annulation des titres en produisant des mandats aux comptes décrits dans la délibération, à la fois pour les créances irrécouvrables qui sont admises en non-valeurs et pour les créances éteintes du fait d'une décision judiciaire. Sont indiqués dans la délibération les motifs, les catégories, les natures juridiques des débiteurs, les motifs de présentation. Pour les créances irrécouvrables, il s'agit de particuliers dont il a été perdu trace, des particuliers qui ont des dettes et un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite défini par la loi et un certain nombre de poursuites qui n'ont pas donné d'effet. Pour les créances éteintes, vous avez été destinataires de la liste des exercices concernés par ces créances qui ont été éteintes par les tribunaux du fait de l'indigence des personnes concernées.

### Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## 7-GROUPEMENT DE COMMANDES ASSURANCES

Monsieur PARRE : Nous vous proposons de souscrire à la constitution d'un groupement de commandes entre la commune, le centre communal d'action sociale et le SIPR, le Syndicat

Intercommunal de la Piscine de la Ramée en vue du renouvellement des marchés de prestations d'assurance qui arrivent à échéance et doivent être renouvelés. Un groupement de commandes, comme le dit la délibération, permet la mutualisation des procédures de passation et d'obtenir des tarifs plus avantageux pour les économies d'échelle qu'il réalise notamment. Dans un but de rationalisation de nos dépenses, nous vous proposons la constitution et l'adhésion à un groupement de commandes d'assurances de la commune, du CCAS et du Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée. Vous avez en pièce jointe le projet de la convention constitutive du groupement de commandes dont la commune est la chef de file.

Monsieur le MAIRE : Les trois signataires délibéreront sur cette convention.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## **8-REGLEMENT INTERIEUR COMMANDE PUBLIQUE**

Monsieur PARRE : Cette délibération présente le cadre de la mise à jour du règlement intérieur de la commande publique de la commune de Tournefeuille. Ma collègue Isabelle MEIFFREN poursuivra sur les enjeux que cette mise à jour conforme au regard de la défense de l'environnement. Dès 2005, notre collectivité a instauré un règlement intérieur des marchés publics qui a été actualisé à plusieurs reprises pour répondre, notamment, à l'évolution de la réglementation des marchés publics qui a connu deux grandes réformes. Une première en 2006 avec la publication du Code des marchés publics en 2018 avec sa transformation en Code de la commande publique. Ce règlement intérieur, comme son nom l'indique, il est intérieur, à l'usage des acheteurs, des agents de la collectivité. Il a un objectif double qui est de traduire des orientations politiques. C'est pour cela que ma collègue va intervenir tout à l'heure pour la mise à jour des orientations des politiques publiques et d'offrir aux services de la Ville un catalogue des procédures à mettre en œuvre avec des points d'alerte, de manière à ce que chacun travaille en conformité. Ce nouveau règlement intérieur, aujourd'hui, nous avons décidé de le mettre à jour parce qu'il vient préciser les orientations de la commune en matière de transition écologique alors qu'il n'y avait aucun nouveau grand texte qui s'imposait à nous. Je cède la parole à Madame MEIFFREN qui va compléter mon propos introductif.

Madame MEIFFREN : Quelques éléments pour compléter la méthode et le contenu de ce règlement intérieur de la commande publique. Effectivement, comme Monsieur PARRE nous le rappelait, il y a eu les intégrations des évolutions réglementaires qui ont été effectives en avril 2019. Mais il y a eu aussi une autre réforme en 2015 qui a simplifié les procédures de passation des marchés. Mais 2015 a aussi été l'année de la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte. Cette loi demande explicitement que la commande publique soit mise au service de la transition vers l'économie circulaire. L'économie circulaire, il faut la voir ici dans un sens assez large, avec la prise en compte du cycle de vie des produits et l'ensemble des coûts et des impacts directs et indirects (on peut dire du berceau à la tombe, avec les déchets, etc, etc). Donc, aujourd'hui, notre règlement intérieur en est le reflet. Elle doit être durable et responsable à la fois sur le plan environnemental, écologique et sur le plan social. Elle doit bien marcher sur ses deux jambes et elle doit devenir un levier d'une transformation efficace et solidaire de notre économie. Nous en sommes convaincus, les dividendes sont multiples. Cela fait des emplois de qualité et des emplois durables. C'est bien évidemment bon pour la transition écologique, même si l'on perçoit que nous n'en percevons les effets que dans le long terme, parce que les collectivités et les entreprises ne sont pas tout à fait

au même niveau de maturité et que parfois, l'offre et la demande ont du mal à converger et réciproquement. Pour vous donner un exemple, il nous est déjà arrivé de ne pas trouver le produit que nous cherchions parce qu'il n'était pas tout à fait conforme. Nous avons donc encore des obstacles à surmonter d'un côté comme de l'autre.

Ce règlement intérieur rappelle la nécessité d'une bonne estimation des besoins qui est la base de la constitution d'un marché de qualité. Il rappelle l'obligation d'allotir les prestations afin de permettre aux TPE et aux PME de répondre, cela est important. Il décrit les leviers permettant de prendre en compte les enjeux du développement durable et d'insertion sociale, on l'a souligné. Il rappelle pour l'interne, les différentes procédures et les règles de publicité. Il rappelle également, en interne, le circuit de préparation, de validation de marché et de sélection des prestataires.

Pour ce qui concerne la sélection des prestataires, je voudrais souligner un point important, qui est que nous avons fait le choix de réunir la commission d'appel d'offres pour avis consultatif, bien évidemment, pas pour avis délibératif, bien en-deçà des seuils réglementaires pour tous nos marchés de travaux d'importance. Le Code de la commande publique nous dit qu'on doit réunir la commission d'appel d'offres à partir d'un montant de 5 millions d'euros de travaux, environ, et nous, nous le faisons à partir de 214 000 euros de travaux. La commission d'appel d'offres se réunit très souvent dans notre collectivité.

Enfin, ce règlement intérieur étant à l'attention des agents, il intègre un récapitulatif de l'ensemble des textes importants auxquels on doit tendre, répondre avec leurs échéances que nous devons remplir.

Cela étant posé, où en est-on aujourd'hui en matière de commande publique exemplaire au sein de notre collectivité ? Je vais vous citer quelques-uns de nos marchés les plus vertueux. Notre marché de fourniture en électricité, bâtiments, éclairage public qui est 100% d'origine renouvelable, et cela depuis de nombreuses années. Notre marché de denrées alimentaires, qui a été totalement repris il y a deux ans autour d'une stratégie basée sur la labellisation bio. Les denrées bio représentent aujourd'hui 40 % de nos approvisionnements. On est largement au-delà des objectifs à atteindre. Il y a aussi le remplacement des contenants alimentaires en plastique par des contenants en inox dans notre restauration. Là encore, nous sommes quasiment à l'heure, un tout petit peu en avance sur la réglementation. La refonte de notre marché d'achat des produits d'entretien pour réduire au maximum l'exposition des agents chargés de l'entretien et des usagers aux perturbateurs endocriniens. Je pourrais rajouter les efforts entrepris pour limiter notre parc d'imprimantes, réduire notre consommation de papier qui, lui aussi, répond à tout un ensemble de certifications. Ou encore notre stratégie de renouvellement de notre parc de véhicules.

Enfin, je cite pour mémoire, les chantiers de construction de bâtiments pour lesquels nous nous appuyons sur des référentiels qui sécurisent les performances environnementales des opérations.

En matière d'inclusion sociale, nous essayons, sur les chantiers les plus importants, d'intégrer des clauses d'insertion de personnes éloignées de l'emploi. En exemple, sur le chantier d'extension de gymnase de Quéfets, 7 % des employés étaient des employés en situation de reconversion ou d'insertion professionnelle.

Dans le même ordre d'idée, nous avons réservé, et cela depuis très longtemps, une partie de nos marchés d'entretien des espaces verts à des structures d'aide par le travail, à des personnes en situation de handicap.

Et enfin, nous sommes en train de formaliser un marché avec la Passerelle (Association d'aide à l'insertion professionnelle) pour leur confier l'entretien de nos bâtiments en mode COVID.

Voilà, mes chers collègues, quelques coups de projecteur sur nos marchés verts significatifs. Nous allons, bien évidemment, poursuivre nos efforts d'exemplarité en ce sens. L'enjeu économique est important. La commande publique, c'est tout de même 200 milliards d'euros en France, soit 10 % de notre PIB. On imagine fort bien l'impact qu'une commande exemplaire peut avoir de positif sur la transition écologique, sur l'inclusion sociale. Tout cela représentant autant de sujets majeurs qui ne peuvent plus attendre trop longtemps.

Monsieur SOULIE : Juste un commentaire général. C'est une démarche très intéressante. Effectivement, l'intention est bonne et il faut aller dans ce sens de la prise en compte des objectifs de développement durable dans le cadre des commandes publiques. J'ai juste une question sur les procédures qui restent à mettre en place. J'imagine que ce document qui nous a été fourni ne répond pas à l'ensemble des procédures. Quels sont les critères d'analyse des offres qui vont être mis en place ? Comment est-ce que les différentes offres vont être comparées sur la base de ces objectifs de développement durable ? Y a-t-il une grille qui existe, y a-t-il une cotation ? Comment tout cela va se mettre en musique ? Je serais intéressé d'avoir des éléments là-dessus et, effectivement, bien estimer le besoin, c'est très important. Mais après, j'imagine que nous n'avons pas toujours en face de nous des offres qui vont répondre aux objectifs de développement durable. Avez-vous prévu de mettre en place des méthodes de type ERC (Eviter, Réduire, Compenser), pour compenser les éventuels dommages à l'environnement qui pourraient être consécutifs à une commande publique ? Et juste pour terminer, une petite parenthèse. Je vais être hors sujet, certainement, mais effectivement, ce type d'approche, on aimerait également qu'elle soit mise en oeuvre pour tout ce qui concerne l'urbanisme. Effectivement, avoir une approche des projets urbanistiques, aussi, sur les objectifs de développement durable, puisque l'on sait que c'est une des causes, en particulier des îlots de chaleur sur lesquels nous sommes tous d'accord de combattre.

Monsieur PARRE : Vous avez un document qui est un document à usage interne avec les grands principes qu'il conviendra, au-fur-et-à-mesure, de préciser. C'est pour cela que ma collègue a parlé, précédemment, de l'évaluation des besoins. Il faudra, au cas par cas, à chaque fois, et au-delà des quelques lignes qui sont consignées dans ce règlement intérieur, définir les critères, les cotations nécessaires et les plus pertinentes de manière à pouvoir respecter les grands objectifs que contient ce règlement intérieur. Étant précisé qu'en dehors de ce règlement intérieur, il y a aussi un guide de la commande publique qui est à l'usage du service de la direction des finances et qui est beaucoup plus complet que ce règlement intérieur.

Madame MEIFFREN : Pour compléter, chaque projet, chaque marché est examiné au cas par cas, par rapport à nos objectifs, par rapport aux objectifs qui nous sont assignés, par rapport à notre connaissance du marché. Souvent, quand on veut faire des marchés exemplaires, on doit se faire aussi assister par une assistance, une AMO, pour vraiment être précis et ne pas faire un marché qui finalement finira infructueux. Sur la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », c'est maintenant quelque chose qui s'applique à nous. C'est réglementaire sur certains projets, sur les projets urbains, sur tous les sujets d'actualité. Vous pouvez aller voir les études d'impact, il est expliqué comment nous devons éviter, réduire, compenser. Je pourrais profiter pour vous dire que nous avons une zone de compensation écologique sur la commune qui a été réalisée dans le cadre du chantier Linéo. Là où le Linéo est passé vers le lycée, à l'arrière, il y a un magnifique espace que nous avons créé avec des naturalistes pour accueillir toute une population de milieu, d'oiseaux, d'animaux ou de végétaux. Donc, on commence à être exercés à cette séquence de la compensation et éviter, réduire, bien évidemment, nous sommes tous conscients qu'il faut le faire et qu'il nous reste des marges de progrès dans tous les secteurs. Mais là, je pense qu'avec la conscience collective tout cela va se concrétiser dans les faits de manière efficace et toujours plus importante. En matière d'urbanisation, en matière de construction, nous nous appuyons sur les labels les plus exigeants. Nous travaillons sur les projets avec le référentiel, ou approchant, équivalent « bâtiment durable d'Occitanie ». Nous réalisons également un travail sur la qualité de l'espace public. Donc, il me semble qu'en matière de respect des engagements de développement durable, nous sommes engagés dans une très bonne voie.

Monsieur le MAIRE : Merci de ces précisions. Le fil que vous tirez vers l'urbanisme, Monsieur SOULIE, est un de vos fils favori et s'éloigne du sujet de la commande publique.



Les éléments que vous évoquez répondent au Code de l'environnement, au Code de l'urbanisme, au Code de la construction qui sont des dispositifs réglementaires dans lesquels s'inscrivent ces différents ouvrages et les maîtres d'ouvrage ont la responsabilité de s'inscrire dans ces éléments-là. Madame MEIFFREN vient de répondre fort bien en rappelant l'ambition que nous portons sur nos bâtiments publics. Et puis, je ne peux pas terminer sans évoquer le maître d'ouvrage de la ZAC de Ferro-Lèbres qui nous fait labéliser Haute Qualité Environnementale cet aménagement, qui est, là aussi, une des normes les plus exigeantes en matière d'aménagement, pour étendre un peu le sujet et nous éloigner de notre règlement intérieur de la commande publique et de le resituer dans une ambition globale.

Merci à ceux qui ont fait cet important travail de mise à jour et qui portent cette fonction de la commande publique.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

**9-CREATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES**

Monsieur PARRE : Nous proposons à votre vote la modification du tableau des effectifs de la commune pour créer les postes qui sont décrits dans cette délibération et qui permettront la nomination au grade supérieur des agents qui sont inscrits au tableau d'avancement de 2021. C'est une procédure classique qui prépare les avancements de grade des agents de la collectivité au titre de l'année 2021.

GRADES	NOMBRE DE POSTES
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	2
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	1
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à TC	2
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
Rédacteur	1
Agent de maîtrise	2

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

**10-MISE A JOUR DU RIFSEEP**

Monsieur PARRE : Nous engageons la mise à jour des dispositions réglementaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, d'où son nom RIFSEEP. Un petit peu d'histoire : la Ville de Tournefeuille a instauré son régime indemnitaire en 2011 pour les agents communaux. L'Etat a mis en place

le RIFSEEP en 2014 et notre collectivité l'a mis en place en 2017. Vous trouverez donc dans la délibération le rappel de l'ensemble des délibérations qui ont instauré le RIFSEEP et le régime indemnitaire communal. L'application de ce régime indemnitaire aux agents de la collectivité dépend de la parution de textes réglementaires des corps équivalents de la fonction publique de l'État. C'est la règle. Il se trouve qu'en 2020, un décret a prévu l'actualisation des équivalences des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale avec la fonction publique de l'État en permettant ainsi aux cadres d'emploi qui n'étaient pas encore éligibles de pouvoir bénéficier de ce régime indemnitaire. Les cadres d'emploi concernés sont annexés à la délibération. Vous y retrouverez les cadres d'emploi concernés qui vont compléter notre régime indemnitaire après notre vote et vous avez notamment la nomination des cadres d'emploi, le groupe correspondant du RIFSEEP, le niveau fonctionnel, les arrêtés relatifs aux montants et ensuite les montants plafonds pour la collectivité et ceux de l'Etat. Vous pourrez constater les différences qui existent entre le montant maximal de la collectivité et celui de l'Etat à chaque fois et en toute transparence. Il s'agit donc du régime indemnitaire de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous devons faire cette mise à jour et nous vous proposons de la réaliser au travers de cette délibération pour les cadres d'emplois qui y sont décrits après avis du comité technique. Ceci a été examiné au dernier comité technique avec les organisations représentatives du personnel.

**Résultat du vote :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (MM. et Mmes (SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, LECUYER, ORILLAC, MARTINEZ – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

**11-AVENANTS A CONVENTION D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS (FOOT/RUGBY/COMITE DES FETES/ DON DU SANG)**

Monsieur PARRE : Au regard de l'évolution de la crise sanitaire et de la situation de chaque association, la délibération que nous avons votée le 24 mars 2021 proposait une clause de revoyure des subventions aux associations afin de tenir compte, justement, de la crise sanitaire et au regard de l'évolution actuelle de la crise sanitaire, de la situation de chaque association qui sont dénommées dans la délibération et des échanges, bien évidemment, des discussions qui ont eu lieu avec les représentants de ces associations, nous proposons à votre vote de modifier les subventions aux associations suivantes. Il s'agit de l'AST rugby, de l'AST football, du comité des fêtes et de l'association pour le don du sang. Vous avez donc le montant relevé de la subvention et le montant qui a été voté le 24 mars depuis 2021. Pour l'AST rugby 80 000 euros contre 40 000 initialement, 64 000 euros pour le football contre 32 000 euros initialement, 40 000 euros pour le comité des fêtes, puisque la fête locale vient de s'achever, elle a eu lieu alors qu'il y avait encore au mois de mars des incertitudes sur son maintien. Donc 40 000 euros contre 10 000 euros initialement et 600 euros contre 300 euros initialement pour le don du sang. Deux événements aux conventions d'objectifs et de moyens 2021 sont prévus avec les clubs de rugby et de club de foot, puisque ces deux clubs remplissent les conditions pour la signature des conventions d'objectifs ainsi que pour le comité des fêtes. Sont joints en annexe de la délibération, les avenants concernés.

Monsieur le MAIRE : Merci de cette présentation synthétique.

Monsieur MARTINEZ : Effectivement, nous avons délibéré au mois de mars et il avait été indiqué qu'il y aurait une clause de revoyure. On voulait savoir comment se passait la clause de revoyure pour les autres associations. Est-ce que vous les prévenez ou comment ça se passe pour qu'elles puissent réévaluer, peut-être, leurs besoins en fonction de la fin de la crise ? Merci.

Monsieur PARRE : Comme cela était prévu, l'initiative peut venir de l'association elle-même. Cela était prévu dans la convention initiale, lorsqu'il y avait une convention. Cela a été dit aux associations également et elles sont parfaitement informées de cette possibilité de revoir le montant des associations. Les collègues qui, dans leur délégation, suivent des associations, vous le diront, il n'y a aucune difficulté à revoir les associations concernées avec l'adjoint concerné de manière à discuter, comme je viens de le dire et pourvoir éventuellement si cela se justifie, évidemment, après discussion, le montant de cette subvention.

Monsieur le MAIRE : Merci de cette réponse. Certaines associations nous faisant part qu'il n'y a pas de besoin et certaines reviennent vers nous en indiquant qu'il y a un besoin. Il y a différentes situations.

**Résultat du vote :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (MM. et Mmes (SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, LECUYER, ORILLAC, MARTINEZ – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

## **12-CONVENTION GIP REUSSITE EDUCATIVE GRAND TOULOUSE**

Madame HUSSON-BARNIER : Cette année encore, nous vous proposons de reconduire la convention que nous avons avec le Groupement d'intérêt public réussite éducative du Grand Toulouse, dont nous allons reconduire ce dispositif si vous le voulez bien, pour la prochaine année scolaire 2021-2022. C'est un dispositif auquel la Ville souscrit depuis 2005. Je pense que vous le connaissez, c'est un dispositif qui nous permet de proposer un accompagnement particulier à des familles qui en ont besoin, ponctuellement ou plus durablement. C'est un dispositif que l'on retrouve généralement adossé au QPV, c'est-à-dire aux Quartiers en Politique de la Ville. Une commune qui va constater des difficultés en un point du territoire communal va avoir la possibilité de déclarer ce secteur en QPV et cela enclenche donc un certain nombre de mesures et un traitement particulier du secteur en question et la réussite éducative fait partie de ces actions. Si ce dispositif est obligatoirement mis en place sur les QPV, il peut évidemment être aussi activé par certaines communes. Et c'est le choix que nous avons fait depuis une quinzaine d'années. Je dois vraiment attirer votre attention et celle des Tournefeullais sur le fait qu'effectivement, c'est dans le cadre de la politique de prévention particulièrement volontariste et active que nous avons, sur Tournefeuille, enclenché ce dispositif. C'est vrai que vous en parliez, Monsieur le MAIRE, en préambule, nous avons tenu la plénière du CLSPD encore cette semaine, en présence des éminents représentants de la tranquillité, de la sécurité publique du département, et chacun a souligné l'importance de ce dispositif depuis une quinzaine d'années en faveur de certaines familles. L'intérêt de ne pas le faire dans un cadre contraint comme celui du QPV, c'est que nous pouvons le déployer pour n'importe quel administré, en n'importe quel point du territoire. Donc, dans une situation comme celle que nous vivons avec cette crise sanitaire qui n'est peut-être pas encore terminée, effectivement, nous constatons qu'il y a des familles qui étaient jusqu'à là épargnées par certaines fragilités ou difficultés, qui sont dans une situation nouvelle. Nous sommes particulièrement soucieux de pouvoir leur offrir un accompagnement

dans cette période. Je précise que ce n'est pas un dispositif exclusivement scolaire, mais également éducatif, qui peut intervenir sur des problèmes médicaux ou sur des problèmes de comportement également.

### **13-SUBVENTIONS CLAS (ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE)**

Madame HUSSON-BARNIER : Pour le CLAS, par contre, cette fois-ci, c'est exclusivement scolaire. Cela se décline en deux axes avec les AEPS pour les élèves de l'élémentaire CM1 et CM2. Et puis les ATS qui vont être réservés aux collégiens et aux lycéens. Là également, nous avons un financement, notamment par la CAF. Nous avons également l'Etat, bien évidemment, qui intervient. Nous avons le conseil départemental. Nous allons reconduire cette convention qui, je pense, a vraiment fait ses preuves. Là encore, je crois qu'on ne peut que se satisfaire de ce très bon fonctionnement que nous avons sur la ville de Tournefeuille dans les différents établissements scolaires.

Monsieur le MAIRE : Merci. Chacun a reconnu les Actions d'aide Educative Péri-Scolaire, les AEPS et les Ateliers de Travail Scolaire, (les ATS) pour les collégiens et les lycéens.

Madame STOLL : Nous sommes, bien sûr, pour cette demande de subvention, mais le nombre d'enfants concerné à la sortie paraît très faible. Nous voudrions donc savoir quel est le nombre d'enfants qui sont répertoriés comme étant en difficulté, en période COVID ou hors COVID. Et deuxième question, quels sont les critères d'attribution de ces aides auprès de ces 50 enfants pour l'élémentaire.

Madame HUSSON-BARNIER : Madame STOLL, j'ai fait la même remarque à ce sujet et je me suis demandé si véritablement nous répondions à la demande et aux besoins de tout le monde. Oui, nous couvrons tous les besoins. Il faut savoir qu'il y a une grande flexibilité qui est attachée à ce dispositif. Cela veut dire que l'enfant, le jeune qui va en bénéficier, peut très bien le faire de manière tout à fait ponctuelle. S'il se rend compte qu'au bout de quelques jours, quelques semaines, il n'est plus vraiment disponible ou qu'il est dans une période où, au fond, il ne profite pas pleinement de cette aide, il a la possibilité de se mettre en retrait et d'y revenir. Tout ceci fait que c'est une organisation très flexible. Nous avons tout à fait l'encadrement et les moyens de répondre à toutes les demandes qui nous sont faites. Pour l'identification, il est vrai que nous nous appuyons beaucoup sur les établissements scolaires. Il y a aussi la mission locale avec laquelle nous travaillons qui va nous indiquer les familles ou les enfants qui doivent être soutenus, être accompagnés.

Madame STOLL : Une petite précision. A-t-on dénombré le nombre d'enfants en besoin d'aide et qui ne seraient donc pas couverts par ces aides ?

Madame HUSSON-BARNIER : Nous avons vraiment un partenariat, il faut le savoir, avec tous les acteurs de la prévention sur la ville de Tournefeuille, avec les établissements scolaires. Nous avons des dispositifs qui nous permettent de parfaitement identifier les besoins des personnes. Votre question est légitime par rapport à la prise en charge. Est-ce qu'on a les moyens de répondre à tous ces besoins ? Je vous réponds que oui.

Madame STOLL : A-t-on quantifié le nombre d'enfants qui mériteraient cette aide ? A-t-on un nombre d'enfants par catégorie élémentaire, primaire, lycéen ou collège, qui aurait besoin de ces aides ?

Madame HUSSON-BARNIER : Je pense que la réponse, vous l'avez en partie dans la délibération, puisqu'on vous indique, on vous précise les catégories de collégiens, de lycéens. Mais il faut que vous sachiez qu'il y a une organisation, et encore une fois une

souplesse, qui font qu'effectivement, il va peut-être y avoir à l'instant T, ce 8 juillet, un certain nombre d'enfants qui auront été identifiés et de la même façon que nous en aurons d'autres à la rentrée. C'est quelque chose qui nous permet de suivre les besoins et d'y répondre tout au long de l'année. C'est très flexible. Sachez, si c'est ça votre inquiétude, qu'aucun enfant n'est laissé sur le bord du chemin.

Monsieur le MAIRE : Merci de cette conclusion.

#### Vote de l'assemblée concernant le point n° 12 - convention GIP réussite éducative Grand Toulouse

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

#### Vote de l'assemblée concernant le point n° 13 - subventions CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## 14-TARIFICATIONS

Madame LUCAZEAU : Cette délibération indique que les représentants des parents d'élèves ont été reçus afin d'étudier les évolutions possibles de la nouvelle grille tarifaire de la restauration et des activités périscolaires. Le but recherché étant de mieux harmoniser l'effort des familles en fonction de leurs revenus et de mieux équilibrer le coût entre le contribuable et l'utilisateur. Aucun consensus ne s'étant dégagé, les échanges doivent se poursuivre afin de se rassembler autour de ce service participant à un autre projet éducatif global. Dans la perspective de ce nécessaire travail approfondi avec les représentants des parents d'élèves et afin de profiter pleinement d'une fin d'année scolaire au contexte déjà rendu compliqué par la crise sanitaire et de préparer une rentrée scolaire apaisée, Monsieur le Maire propose de modifier cette grille tarifaire en reprenant la tarification actuelle comme elle a été indiquée dans l'annexe. Pour compléter, également, la délibération, elle indique que cette perspective d'un travail approfondi avec les représentants des parents d'élèves est déjà amorcée avec une réunion préparatoire où nous nous sommes entendus sur le cadre qui est le suivant : nous allons engager un travail collectif dès la rentrée prochaine avec les représentants des parents d'élèves. Trois réunions sont prévues, une en septembre, une en octobre et nous souhaitons conclure au mois de novembre. Nous ferons, à la fin de chaque réunion de travail avec les représentants, un compte rendu présenté à la Commission « Vivre la Ville ».

Monsieur le MAIRE : Je propose soit d'étendre à la commission « Gérer la Ville », ou en plénière, pour couvrir plus largement l'information des élus.

Madame STOLL : Sur le sujet, nous étions déjà intervenus précédemment. Nous avons une proposition à faire, sachant que nous restons tout à fait favorables à une meilleure répartition des tarifs sur les 10 tranches. Pour rappel, il faut savoir que cette nouvelle tarification avait été présentée en conseil municipal sans qu'il y ait de comparaison avec les anciens tarifs, ce qui a fait que nous l'avons votée en l'état. Il y a eu la riposte légitime de nombre de familles. De notre côté, nous prenons en compte les augmentations, pour mémoire de 400 000 euros pour Léo Lagrange et de 100 000 euros pour la restauration. Du coup, pour soulager les trois tranches supérieures qui se sont vues augmenter, doubler et peut-être tripler les tarifs, nous

proposons que le budget de fonctionnement de la commune absorbe une partie de ces augmentations. Voilà donc une proposition à mettre en débat ce soir ou peut-être dans un proche avenir. C'est ce que nous proposons ce soir pour déjà échanger entre nous.

Monsieur SOULIE : D'abord, sur ce point, nous voudrions nous réjouir avec les parents d'élèves puisque ce sujet avait fait l'objet d'une motion qu'on avait déposée le 20 mai, motion dont vous aviez demandé le rejet. On se réjouit de voir que finalement vous faites marche arrière. Vous renoncez à cette grille tarifaire. Cette grille, je le rappelle, Madame STOLL l'a dit également, elle conduisait quand même à un doublement de la facture pour les familles qui tombaient dans la dixième tranche, sachant qu'une famille dans la dixième tranche typiquement, c'est un couple avec deux enfants qui ont 6 000 euros de revenus mensuels. Effectivement, on s'adresse à des gens plutôt aisés dans la tranche supérieure de 2 revenus, et cela, en considérant l'ensemble des prestations, en incluant l'accompagnement à la vie associative. Cette famille, quand on a fait l'analyse, voit sa facture passer de 257 euros par mois à 506 euros. On a parlé de doublement, mais en réalité, il s'agit de 97 % d'augmentation. On a un petit peu arrondi, c'est vrai. Mais le fait est que c'était bien un doublement et les parents d'élèves ont validé puisqu'ils sont arrivés au même résultat de calcul. Juste pour revenir rapidement sur la motion du 20 mai. On demandait trois choses. On demandait que cette grille soit annulée. Vous l'avez suspendue. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'une étape et que cette grille ne reverra pas le jour sous la forme qu'elle avait. On avait demandé qu'une concertation soit lancée avec les parents d'élèves. Vous vous y êtes engagé et Madame LUCAZEAU nous a donné des éléments sur ce point. On avait également demandé que l'augmentation de la tarification qu'auront à supporter les tranches supérieures de la grille (on rappelle quand même qu'il s'agit de 36 % de la population des familles Tournefeullaises), que cette augmentation soit limitée à 15 %. On n'est pas arc-boutés sur le 15 %, peut-être plus, mais en tout cas, qu'il y ait une réflexion pour limiter parce qu'on parle de 400 000 euros, 500 000 euros qu'il faut répercuter à tout prix sur cette tarification. Nous avons demandé des documents que l'on va obtenir puisque l'on doit vous communiquer la liste des pièces dont on voudrait avoir copie. On aimerait également, et je me permets de vous solliciter ce soir, être associés à la réflexion parce que vous discutez avec les parents d'élèves, cela est très bien, mais on aimerait également pouvoir participer à l'élaboration de cette nouvelle grille tarifaire, une grille plus équitable, plus juste pour l'ensemble des Tournefeullais ce qui n'était pas le cas lors de la précédente grille. Nous aimerions être associés à ce travail collectif que Madame LUCAZEAU vient de mentionner.

Monsieur le MAIRE : La délibération porte sur la grille tarifaire et pas sur la prochaine grille tarifaire. On enregistre les propositions et les commentaires. Ils seront étudiés par les élus en charge et rentreront dans la discussion qui a été engagée avec les parents d'élèves. Et vous serez associés au sein des commissions qui ont été nommés.

Monsieur SOULIE : Nous voterons pour la délibération.

Monsieur MORCHID : Je voudrais juste faire un petit point concernant le fait que lorsque j'avais lu cette motion, Monsieur PARRE a dit que je colportais des fake news. J'aurais aimé au moins des excuses là-dessus puisque ce n'était pas des fake news, c'était vrai et les tarifs que j'avais indiqués n'étaient pas complètement faux comme vous avez passé la soirée à le dire.

Monsieur le MAIRE : Le débat de ce soir n'est pas sur la motion que vous avez déposée, on ne refait pas cette discussion. L'objet est de délibérer sur cette grille tarifaire pour donner de la lisibilité à nos services et aux familles à la rentrée prochaine. Je n'ouvre pas sur autre chose que cette délibération que je soumetts à votre approbation.

Monsieur le MAIRE : Nous reparlerons ensemble de ces sujets lorsque nous examinerons, en commission et en conseil municipal, la nouvelle grille tarifaire que nous souhaitons pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Résultat du vote :**

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. MERIODEAU et Mme STOLL)

Non-participation au vote : 0

**15-CONVENTION DE SUBVENTION CONSEILLER NUMERIQUE**

Madame THOMAS : Nous arrivons maintenant à la signature de la convention, c'est un sujet qui a déjà été évoqué lors d'autres conseils municipaux puisque dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance, nous vous avons sollicités pour pouvoir déposer notre candidature. Nous avons donc déposé la candidature et la Ville de Tournefeuille a été retenue, ce qui nous permettra de bénéficier d'une subvention d'un montant forfaitaire de 50 000 euros pour une durée de deux ans minimum, trois ans maximum pour ce poste afin de financer l'emploi d'un conseiller numérique rémunéré à minima à la hauteur du SMIC. Ce conseiller va bénéficier d'une formation organisée et financée par les services de l'Etat et ensuite l'objet de sa priorité professionnelle, de sa fiche de poste, sera de soutenir les Tournefeuillais et les Tournefeuillaises dans leur usage quotidien du numérique, les sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques. S'informer, apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles. Un travail d'accompagnement important et rendre également autonomes les habitants de notre territoire pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls. Voilà pour ce poste qu'il convient de créer.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

**16-CREATION DE POSTES****CONSEILLER EN NUMERIQUE**

Monsieur PARRE : Il s'agit du poste de conseiller en numérique lié au projet que vient de nous présenter ma collègue Muriel THOMAS. Nous vous proposons de créer au tableau des emplois un poste de conseiller numérique relevant du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet, de manière à réaliser ce projet.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## **COORDINATION ANIMATION ET PILOTAGE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Monsieur PARRE : Il s'agit d'assurer les missions de coordination, d'animation et du pilotage opérationnel de la convention territoriale globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales. Pour assurer ces missions, il convient de créer un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des animateurs territoriaux. Nous vous proposons de créer, toujours dans le même esprit, au tableau des emplois, un poste d'animateur à temps complet correspondant au grade d'animateur territorial, d'animateur principal de deuxième classe et d'animateur principal de première classe pour pouvoir faire face, le moment venu, au recrutement effectif de ce poste de coordinateur d'animation et de pilotage de la CTG (Convention Technique Globale).

Monsieur le MAIRE : Je précise que, même inscrit comme un emploi permanent de la collectivité, le recrutement pourrait ne pas offrir la possibilité de recruter un agent fonctionnaire des collectivités locales, un agent territorial, et donc nous ouvrirons la possibilité de recruter un agent en contrat à durée indéterminée, en CDI.

### **Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## **CADRE D'EMPLOI DES BIBLIOTHECAIRES ET CONSERVATEURS**

Monsieur PARRE : Afin d'assurer la mission de direction de la médiathèque municipale suite au départ du directeur actuel, au début de l'automne prochain, au mois de septembre 2021, nous vous proposons de créer un poste à temps complet correspondant au grade suivant : bibliothécaire principal et conservateur de bibliothèque, de manière à pouvoir réaliser, en fonction des candidatures, ce recrutement prochainement.

### **Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## **17-FERMETURE CRECHE FAMILIALE**

Madame ERALES : Cette délibération a pour objet de proposer la fermeture de la crèche « Les Petits Poucets » en rappelant que cette crèche familiale a ouvert en 1985 et a déménagé dans les locaux actuels attenants à la crèche « L'Île aux Bambins » en 2003. Elle dispose d'un agrément pour accueillir 22 enfants. Trois constats nous conduisent à cette situation. D'abord, une évolution continue de la baisse des effectifs des assistantes maternelles, puisque le nombre d'assistantes maternelles est passé de 21 à l'ouverture des nouveaux locaux en 2003 à 7 aujourd'hui en activité. Concernant le taux d'occupation réel de l'établissement, nous sommes passés à un seuil d'occupation de moins de 60 % et au cours des six dernières années, l'établissement a enregistré sept départs en retraite. On constate actuellement que la moyenne d'âge au sein de la crèche s'établit à 56 ans et que nous sommes confrontés à de très fortes difficultés de recrutement.



Un deuxième constat qui concerne les coûts de gestion élevés puisque compte tenu d'abord de l'évolution du mode de calcul du temps de travail des assistantes maternelles, mais aussi de la nécessité de rémunérer des places relais pour accueillir les enfants, ces coûts de gestion sont importants et l'audit petite enfance, qui a été réalisé au cours de l'année 2019, confirme bien cette analyse. La baisse du coût total de personnel n'induit pas d'amélioration puisque le coût de personnel par heure/enfant est le plus élevé des quatre structures.

Enfin, un troisième constat, le choix que les familles privilégient le mode de garde collectif au cours des six dernières années, les demandes de places au sein de la crèche familiale n'ont cessé de diminuer. Ce constat, qui renforce l'attractivité du mode d'accueil collectif, est le choix numéro un des familles.

La Ville dispose d'une offre diversifiée en termes d'accueil collectif. D'ailleurs, on peut rappeler que dans le cadre du programme Ferro Lèbres, il est prévu la création d'une structure de petite enfance de 40 places. Cette perte de 22 places d'accueil individuel de crèche familiale pourrait être partiellement compensée également par une extension de la crèche à l'Ile aux Bambins, mitoyenne à la crèche familiale, avec une extension de près de 110 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'accueil individuel peut être également envisagé puisque nous avons actuellement un nombre de 130 assistantes maternelles indépendantes sur la commune. La moitié d'entre elles sont inscrites au Relais d'Assistants Maternelles qui leur offre conseils et aide et accompagnent les familles dans leur choix de modes de garde.

Il est donc proposé, au vu de ce rapport, de fermer à titre définitif la crèche familiale avec les conséquences suivantes : d'abord, au regard de la situation des enfants, puisque 20 enfants sont concernés, 11 enfants en 2018, partiront à la crèche en septembre 2020. 9 enfants sont à accueillir et des places ont été bloquées au niveau des commissions d'attribution de nos équipements de petite enfance.

Concernant les agents et la situation des agents et ces suppressions d'emplois, sont concernés 10 personnels : une directrice, une adjointe et 8 assistantes maternelles. La suppression de ces emplois a évidemment obéi aux règles qui correspondent à leur cadre d'emploi.

A ce titre, donc, il est proposé d'approuver la fermeture définitive de la crèche familiale « Les Petits Poucets » à compter du 1er septembre 2021 et d'approuver la suppression des emplois de directrice, éducatrice de jeunes enfants et de 8 assistantes maternelles et de mandater Monsieur le Maire pour toutes les modalités afférentes à cette fermeture et d'engager à cet effet les procédures de reclassement et de licenciement qui s'avèrent nécessaires.

Monsieur le MAIRE : Je précise également, comme je l'ai fait tout à l'heure, que ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du comité technique, instance de dialogue social de la collectivité.

Monsieur SOULIE : Une question par rapport aux 10 emplois mentionnés « procédure de reclassement ou de licenciement », on a une idée aujourd'hui de combien de personnes seront reclassées et combien seront licenciées, sachant qu'il y a des projets futurs de création de crèches qui seront peut-être à des horizons bien plus lointains. Mais voilà, c'est dommage de perdre des compétences en matière de petite enfance.

Monsieur le MAIRE : Nous avons une vision très précise du sujet.

Madame LUCAZEAU : Pour vous répondre, Monsieur SOULIE, trois personnes sont concernées par un licenciement. Elles ont été accompagnées. Il y a eu des propositions d'intégration au sein de nos services. Également, il y a eu des périodes d'immersion et trois ont fait ce choix-là.

Deux ont un projet qu'elles vont développer et une personne, qui était en arrêt maladie et à qui on a signifié une inaptitude pour le métier d'assistante maternelle, a fait également le choix d'être licenciée.

**Résultat du vote :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (MM. et Mmes (SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, LECUYER, ORILLAC, MARTINEZ – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

## **18-MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Madame ERALES : Une série de modifications du règlement qui concerne d'abord les fermetures de crèches et dans la partie 1 du règlement, le fait d'ajouter la fermeture à l'occasion de la journée pédagogique.

La partie 2 du règlement concerne le personnel et la prise en charge du quotidien de l'enfant à la fois par des auxiliaires de puériculture et des agents titulaires du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance ou d'un diplôme de qualification équivalent.

Dans la partie 3 du règlement qui concerne la période d'adaptation et le séjour de l'enfant. Une période fixée au minimum à une semaine gratuite à hauteur de 6 heures et modulable avec l'emploi du temps des parents. Au-delà de ces six heures, il est proposé que soient facturées les heures réalisées jusqu'au démarrage du contrat d'accueil signé par les familles.

Dans la partie 4 du règlement et les congés annuels fixés de 5 à 10 semaines d'absence pour congés annuels, ainsi que les jours fériés calendaires ouvrés déduits par an pour un temps complet à compter de la date d'entrée de l'enfant à la crèche.

Toujours au titre de la partie 4 et au titre des congés annuels. Précision est faite que la crèche est fermée entre Noël et le Nouvel An et les trois premières semaines d'août. Le nombre de jours nécessaires à ces fermetures sera comptabilisé au titre des congés annuels. Et enfin, concernant toujours la partie 4 du règlement, mais cette fois concernant les congés annuels, une nouvelle formulation du paragraphe 5 concerne la planification trimestrielle des congés des parents qui sera demandée afin d'anticiper l'organisation. Toujours au titre de la participation des familles à la vie de la structure, toujours dans la partie 4 de ce règlement, il s'agit de la déduction exceptionnelle qui pourra être accordée au titre de la fermeture de l'établissement en raison de la journée pédagogique, des ponts autorisés, le pont de l'Ascension ou d'une grève.

Et enfin, toujours au titre de la participation des familles et le retrait définitif de l'enfant qui fait la formulation du paragraphe 1 et qui fait obligation aux parents d'informer l'établissement au minimum un mois à l'avance par courrier avant la sortie définitive de l'enfant.

**Résultat du vote :**

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (MM. et Mmes (SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, LECUYER, ORILLAC, MARTINEZ – Mme TOLSAN par procuration)

Non-participation au vote : 0

## 19-COUT DE SCOLARISATION ANNEE 2020/2021

Madame LUCAZEAU : Cette délibération, comme chaque année, indique qu'aux termes du décret du 12 mars 1986, les collectivités ont des obligations de droit ou facultatives de scolarisation d'enfants provenant d'autres collectivités. En contrepartie, donc, la collectivité de résidence est amenée à participer aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil. Le coût moyen de cette scolarisation par année par élève pour l'année scolaire 2020-2021, et après prise en compte des différents postes de charges prévus, le coût s'élève à 948 euros pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire à Tournefeuille. Le conseil municipal décide de demander aux Communes dont les enfants sont scolarisés à Tournefeuille une participation de 948 euros par élève représentant le coût moyen par élève des écoles.

À titre d'information, 47 élèves hors commune sont scolarisés au sein de nos six groupes scolaires et 13 élèves de Tournefeuille sont scolarisés hors de notre commune.

### Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## 20-CESSIONS DE TERRAINS

- **PARCELLE BW n° 620p (29 rue du Vénasque)**

Monsieur BENSOUSSAN : Le premier dossier concerne une demande faite par Madame Marie-Line Brugidou habitant 29 rue du Vénasque qui nous demande de pouvoir acquérir une partie de la parcelle d'espaces verts qui jouxte sa propriété. Cette parcelle, d'environ 25 m<sup>2</sup> serait à prélever sur la parcelle BW 620 qui, elle, représente une surface de 727 m<sup>2</sup>. Sur le plan, il s'agit d'une sorte de redan qui est fait dans l'espace vert à l'arrière de sa propriété. Le fait de vendre cette partie permettrait un alignement des clôtures et il ne viendrait pas trop grever l'espace vert. Il a été proposé au prix de 50 € le m<sup>2</sup>. Le service des Domaines n'a pas donné d'avis contraire. Mandat doit être donné à Monsieur le MAIRE ou à son représentant pour signer l'acte notarié. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

### Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

- **PARCELLE BH n° 156 (rue de Passerive)**

Monsieur BENSOUSSAN : Monsieur et Madame FAESSEL, habitants du 29, rue de Passerive, se sont rendu compte que lors d'un bornage contradictoire, qu'une partie de leur fond de propriété ne leur appartenait pas et demeurait propriété de la commune. En fait, à 1998, le conseil municipal avait délibéré en faveur de la vente de deux parcelles BH 154 et 156 pour 60 Francs le m<sup>2</sup>. Ces parcelles provenaient d'un ancien foncier qui a été busé et donc l'intérêt n'y était plus pour la commune de les conserver. La propriétaire d'alors, Madame Centol, n'avait pas donné suite à la vente de la parcelle BH n° 156. Tout était donc resté en l'état. Il s'agit aujourd'hui de régulariser tout cela. Il est convenu de vendre cette parcelle d'une surface de 290 m<sup>2</sup> à 25 euros le m<sup>2</sup>, soit 7 250 euros. Le service des Domaines n'a pas donné d'avis contraire. Mandat doit être donné à Monsieur le MAIRE ou à

son représentant pour signer l'acte notarié. Les frais de géomètre et de notaire sont toujours à la charge de l'acquéreur.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

## **21-SDEHG (ECLAIRAGE PUBLIC)**

### **Rénovation EP rue de la Durance**

Monsieur LOMBARDO : Il s'agit d'un dossier de réfection de l'éclairage avec des LED basse consommation et un éclairage dirigé vers le sol. Est concerné le quartier Pré-Fleuri, en particulier la rue de la Durance, à proximité de la rue du Petit Train. Il est prévu un éclairage LED de 25 watts en bi-puissance. Il est prévu un réseau souterrain d'environ 450 mètres.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	21 220 €
Part SDEHG	86 240 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>29 789 €</b>
<hr/>	
Total	137 249 €

Il est proposé de couvrir cette participation par emprunt syndical.

### **Rénovation piétonnier rue du Corps Franc Pomiès**

Monsieur LOMBARDO : Il s'agit d'une deuxième opération dans la rue du Corps Franc Pomiès où nous avons réalisé un certain nombre d'améliorations. Les riverains nous ont demandé d'améliorer encore, c'est-à-dire d'éclairer un passage piéton qui n'était pas éclairé. C'est un éclairage avec d'un côté, trois bornes, de l'autre côté, quatre bornes. Egalement, un abaissement de la puissance et bien sûr, toujours avec un arrêt total sur les heures identiques aux autres quartiers.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 581 €
Part SDEHG	10 487 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>3 332 €</b>
<hr/>	
Total	16 400 €

Il est proposé de couvrir cette participation par le budget communal.

Vote pour les deux délibérations présentées au point n° 21

Rénovation EP rue de la Durance

Rénovation piétonnier rue du Corps Franc Poggiès

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



## QUESTIONS ORALES, VŒUX ET MOTIONS

---

Monsieur le MAIRE : Nous avons épuisé les dossiers inscrits à l'ordre du jour. Nous avons reçu un certain nombre de questions et motions. Nous avons reçu trois motions de Madame STOLL et de Monsieur MERIODEAU. Ces trois motions sont arrivées hors délai. Donc, elles ne seront pas présentées en conseil de ce soir. Je vous propose, si vous souhaitez, de leur faire suivre le chemin des commissions auxquelles elles correspondent.

Madame STOLL : Est-ce qu'il nous serait possible de faire une déclaration très, très courte et constructive ?

Monsieur le MAIRE donne son autorisation.

Madame STOLL : Les deux élus de la Liste Citoyenne Tournefeuille souhaitent faire connaître publiquement le refus du directeur de cabinet de prendre en compte nos interventions prévues à ce conseil municipal pour avoir été envoyées hier, donc mercredi, à 18 heures 02 au lieu de 18 heures. Ces interventions, rédigées dans un esprit constructif, pour faire ensemble, avaient pourtant déjà été prises en compte par la direction des services municipaux. Ce refus nous paraît relever d'un manque de considération pour le travail qui avait été fait en amont par les habitants concernés. À défaut de pouvoir débattre et soumettre au vote ces motions, nous tenons à évoquer rapidement ces sujets portés par les habitants.

Monsieur le MAIRE : S'il vous plaît, autant je vous autorise à faire une déclaration courte sur la forme et vous venez de vous exprimer, autant on ne rentre pas dans les sujets, cela n'a pas de sens. Donc, on va arrêter là votre présentation et comme je vous le propose, ces motions seront examinées en commission ou lors du prochain conseil municipal. Je souhaite préciser que Thierry GRALL est un excellent collaborateur de cabinet qui a toute notre confiance. Si je n'appliquais pas le règlement intérieur, Madame STOLL, vous m'en feriez le reproche. Donc, nous avons enregistré trois motions alors que vous savez que le règlement intérieur vous autorise à en déposer deux. C'est le premier sujet. Par ailleurs, l'heure de dépôt est fixée à 18 h 00. Prenez donc vos dispositions pour que vos textes arrivent suffisamment tôt.

Nous avons reçu quatre questions orales de Monsieur ORILLAC et une motion. L'ensemble de ces sujets concernent Ferro Lèbres. Je vous propose de poser les quatre questions en même temps et j'y répondrai de façon globale. Ensuite, nous traiterons votre proposition de motion en suivant si cela vous convient.

### **QUESTIONS ORALES POSEES PAR MONSIEUR MORCHID ET MONSIEUR ORILLAC**

#### **Concernant la ZAC de Ferro-Lèbres – question 1 :**

Monsieur MORCHID : « *Où les jeunes (enfants et adolescents) de la future ZAC Ferro Lèbres pratiqueront-ils leurs activités sportives, culturelles, scolaires et périscolaires ?* »

#### **Concernant la ZAC de Ferro-Lèbres – question 2 :**

Monsieur MORCHID : « *Y aura-t-il un rapport et une restitution publique de la participation du public par voie électronique PPVE et comment prévoyez-vous de prendre en compte les avis du public et des associations ? (plus de 200 observations)* ».

#### **Concernant la ZAC de Ferro-Lèbres – question 3 :**

Monsieur ORILLAC : « *Combien de logements sociaux seront créés dans la ZAC et est-ce qu'ils seront concentrés dans certains bâtiments ou répartis sur l'ensemble de la ZAC ?* »

#### **Concernant la ZAC de Ferro-Lèbres – question 4 :**

Monsieur ORILLAC : « *Suite à l'annulation du PLUiH, le projet de la ZAC de Ferro-Lèbres est-il conforme au PLU qui retourne en vigueur ?* »

Monsieur le MAIRE : Des éléments assez synthétiques pour, là aussi, nous renvoyer à des compléments d'information que vous verrez en commission, sachant que des sujets ont déjà été évoqués, notamment au dernier conseil municipal. Vous revenez sur ces sujets-là, vous reposez des questions dont vous avez les uns et les autres les réponses a priori. La question des activités sportives et culturelles se pose comme dans tout groupe scolaire. La réponse est assez simple, il y a un certain nombre, aujourd'hui, de groupes scolaires qui ne bénéficient pas d'équipements spécifiques pour pratiquer soit le sport ou d'autres activités, dans ces cas-là il est mis à disposition un bus pour aller pratiquer des activités sportives, pour aller pratiquer des activités culturelles, bien que les activités culturelles se déplacent aussi vers les écoles maintenant, en particulier la médiathèque. On trouve des solutions, des systèmes et des bus qui amènent les petits à la piscine, par exemple. Donc, on trouvera les solutions adéquates pour transporter les petits dans leurs différentes activités. Mais ils bénéficieront aussi des équipements à proximité puisque la maison de quartier offrira des possibilités d'usage sur le temps scolaire. Ensuite, on a évoqué la dernière fois, dont je m'inscris toujours dans cette idée d'identifier sur la ZAC un plateau qu'il est convenu d'appeler un plateau sportif, un équipement sportif. Le concours de maîtrise d'oeuvre que nous lançons sur les équipements publics nous donneront à voir si un équipement de type plateau sportif est possible. Voilà pour vous donner quelques éléments factuels sur cette question-là.

Vous évoquez la participation du public par voie électronique. Je veux simplement dire à ceux qui nous écoutent que c'est assez complexe. La participation du public par voie électronique porte sur le dossier de réalisation de cette ZAC de Ferro-Lèbres. Je le dis parce qu'il y a deux procédures en cours et que votre observation ne porte que sur celle-ci. La seconde étant, effectivement, et qui vient de se terminer, une enquête publique dans le cadre de l'intérêt public pour la réalisation de cette ZAC. Je ne reviens pas sur cette première procédure qui est close, sur laquelle nous venons d'avoir la notification de l'avis du commissaire enquêteur. Je vous renvoie vers ces éléments et l'avis favorable qui est rendu

par le commissaire enquêteur sur l'utilité publique de la création et de la réalisation de cette ZAC.

Vous évoquez la participation du public par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC. Il sera fait un compte-rendu de l'expression des pétitionnaires ou, en tout cas, de tous ceux qui se sont exprimés. Ce compte rendu sera sur la forme et sur le fonds, présenté en conseil municipal. Il y aura une restitution publique au travers du conseil municipal. J'imagine le calendrier pas tout à fait arrêté avec notre concessionnaire. On l'imagine au mois d'octobre. Voilà ce qu'il en sera. Et je tiens à dire aussi qu'à la fois, l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique de cette ZAC où l'enquêteur public a exprimé un avis favorable et a fait un certain nombre de recommandations, et à la fois pour cette participation du public par voie électronique sur le dossier de réalisation, qui fait apparaître un certain nombre de recommandations, de propositions que nous présenterons et nous dirons la position de la collectivité en lien évidemment avec le concessionnaire sur comment nous prenons en compte, ou pas, les recommandations et les propositions qui ont été faites au travers de ces deux procédures.

Monsieur ORILLAC connaît exactement la situation du logement social sur la ZAC de Ferro-Lèbres. Mais comme c'est un sujet favori pour lui, je vais lui redire. Il est prévu 40 % de logement locatif social et 10 % d'accession. C'est ce qui est prévu sur cette ZAC. Est-ce qu'ils seront concentrés dans certains bâtiments ou répartis sur l'ensemble de la ZAC ? A ce stade, cela n'est pas défini. Par contre, on peut anticiper la question suivante et dire que nous reviendrons vers vous pour faire une présentation plus large. C'était le sens de ma proposition de revoir cela en commission pour répondre à des questions que vous pourriez avoir.

La question de l'annulation du PLUiH est un peu technique et juridique à ce stade. D'abord, il n'est pas sûr que la Cour d'Appel donne suite à l'annulation du PLUiH. Donc, on est dans cette période là où, effectivement, la Cour d'Appel doit statuer sur cette annulation et sur le référé suspension. En fonction de la décision et de l'annulation effective, il y a plusieurs procédures qui se mettront en place, notamment celle qui concerne une mise en compatibilité du PLU à ce projet. Le PLU, aujourd'hui, ne permet pas de réaliser exactement le projet tel qu'il est, mais nous procéderons à cette mise en compatibilité, démarche administrative assez classique. C'est une procédure un peu longue qui, là aussi, fait appel à une enquête publique et un avis du public si, effectivement, le PLUiH était annulé. C'est bien à ce jour le PLU de Tournefeuille qui est le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les droits à construire. Il y a plusieurs situations identiques sur d'autres communes de la métropole du fait de cette décision du Tribunal, bien entendu. Rien de particulier par rapport à cela.

Monsieur SOULIE : Un petit commentaire à votre réflexion faite à Monsieur ORILLAC. Quand vous dites que c'est un sujet favori pour lui, je crois que la question de l'urbanisme et de la question des zones d'hyper densification comme Ferro-Lèbres et la question du pourcentage de logements sociaux, ce n'est pas un sujet favori que pour Monsieur ORILLAC. De nombreux Tournefeuillais se sentent concernés et d'ailleurs ce soir, vous avez constaté qu'il y avait un certain nombre de personnes devant le Phare qui sont venues, je crois, pour le sujet de la ZAC de Ferro-Lèbres. Non, ce n'est pas le sujet favori de Monsieur ORILLAC tout seul.

Monsieur le MAIRE : C'est le vôtre aussi. Je l'entends bien.

Monsieur SOULIE : Et pas que le mien non plus.

Monsieur le MAIRE : Le terme d'hyper densification qui vous est favori, là aussi, trouve des marges d'excès. Mais j'aurai l'occasion de rencontrer les personnes qui étaient devant le Phare et qui ont exprimé leur avis au-delà de l'enquête publique. Mais il me semblait que le bon tempo pour cela, c'est à l'automne, c'est-à-dire lorsqu'on aura les éléments à la fois de

l'enquête publique qui vient de se terminer et l'analyse des questions de la participation du public sur le dossier de réalisation.

Monsieur SOULIE : Pour préciser par rapport à la déclaration d'utilité publique, il y a un avis favorable, mais sous réserve de la compatibilité du PLU.

Monsieur le MAIRE : Oui, bien évidemment. C'est pour cela que je vous explique les deux voies, c'est-à-dire que soit le PLUiH n'est pas annulé, soit la Cour d'Appel suit le Tribunal Administratif, annule le PLUiH et nous viendrons mettre en compatibilité le PLU de Tournefeuille. C'est une procédure réglementaire assez simple, un peu longue, mais nous procéderons à cette mise en compatibilité du PLU. Donc pas de difficultés pour le réaliser, sous réserve de cette procédure, évidemment.

Monsieur SOULIE : J'espère que vous n'allez pas qualifier mon intervention comme traitant d'un sujet favori pour moi qu'est la hauteur des bâtiments. Je crois qu'aujourd'hui, un des points d'incompatibilité du projet de la ZAC Ferro-Lèbres vis-à-vis du PLU, c'est la hauteur des bâtiments. Dans l'hypothèse de la recherche d'une solution, ce serait d'augmenter la hauteur de bâtiments constructibles alors qu'aujourd'hui elle est limitée dans le PLU et qu'elle ne permettrait pas, je crois, de mettre en oeuvre le projet de la ZAC Ferro-Lèbres. C'est une question.

Monsieur le MAIRE : Je ne répondrai pas à ce niveau de précision, à ce niveau de détail, parce qu'il y a plusieurs sujets qui sont à regarder. Pourquoi cibler sur la hauteur ? Il y a plusieurs sujets, des sujets qui sont aujourd'hui posés par rapport à la compatibilité au PLU. Et la mise en compatibilité balayera l'ensemble de ces sujets. Il y a des retraits, il y a des hauteurs. Il y a plusieurs éléments qu'il faudra effectivement prendre en compte.

### **MOTION PROPOSEE PAR MONSIEUR MORCHID**

#### **Motion pour le lancement d'une consultation citoyenne autour du projet de ZAC Ferro-Lèbres**

Monsieur MORCHID : *« Nous constatons une différence de traitement entre la ZAC de Ferro-Lèbres et le projet « SOCAMIL ». Ce dernier a fait l'objet d'une consultation citoyenne (18 entretiens, 1 317 réponses à questionnaire, des ateliers prospectifs impliquant 200 habitants, une restitution publique).*

*Pour le premier en revanche, nous n'avons eu droit qu'à une consultation unique qui remonte à 2016, totalement méconnue du public Tournefeuillais, et sans remise en question depuis. Les plus de 300 et 200 observations déposées lors de la récente enquête publique et de la PPVE démontrent pourtant que ce sujet importe aux Tournefeuillais.*

*Côté Socamil, vous nous présentez un projet végétalisé (7 ha sur les 20 ha, soit 35% de la surface) avec jardins partagés et forêt urbaine, pour laquelle on met en avant, à bon escient, la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain.*

*De l'autre côté, Ferro-Lèbres, une artificialisation des sols élevée, avec d'ailleurs une information qui est difficile à obtenir car les voiries sont toujours mêlées aux espaces verts.*

*Nous demandons que, de la même manière que cela a été fait pour la Socamil, une grande concertation soit lancée autour du sujet de la ZAC Ferro-Lèbres. »*

Monsieur le MAIRE : Je suis magnanime en ce début d'été et je vais vous proposer non pas d'instruire ou en tout cas de délibérer sur votre proposition de motion, mais comme le règlement intérieur nous le propose de le renvoyer en commission afin que vous puissiez le regarder en commission parce qu'autour de ce sujet de Ferro-Lèbres, il est fait le constat qu'un certain nombre de questions sont posées légitimement, et plutôt que de revenir à chaque conseil municipal avec les mêmes questions, je pense que cela nécessite une



commission « Aménager la Ville » qui soit dédiée à cette question de Ferro-Lèbres dans laquelle vous examinerez la proposition de motion que vous venez de lire. Je pense que la commission sera l'occasion de dire qu'il y a des choses qui sont erronées dans ce que vous venez d'indiquer, mais ce n'est pas grave, ou des approximations. On connaît parfaitement les espaces verts et les espaces naturels qui seront conservés sur cette ZAC. Ce n'est pas une question de voirie. Cette affirmation est erronée. Puis après, vous le regardez dans sa globalité.

Pour terminer, je suis très, très agréablement surpris que vous compariez la concertation que nous avons réalisée sur SOCAMIL parce que n'y ayant pas participé vous-même, parce que nous ayant fait une grande déclaration et une motion sur un projet sur SOCAMIL complètement différent de ce qui ressort de la concertation. J'en perds les mots, vraiment, je suis très surpris que vous preniez la concertation que nous avons réalisée sur SOCAMIL comme un modèle. Je vous en remercie, mais il ne m'avait pas semblé que c'était, en tout cas, sur le fond, le modèle que votre groupe politique retenait. C'est à ne rien y comprendre. Je prends acte de vos propos tels que vous les avez exprimés.

Monsieur ORILLAC : Je suis obligé d'intervenir. Je suis calme. Je vais rester calme. Vis-à-vis de la SOCAMIL, si on n'avait pas fait une autre proposition, la proposition de beaucoup de Tournefeullais concernant une concertation, concernant le projet que vous deviez abandonner les 800 logements, il n'y aurait pas eu de concertation. Donc, oui, on a toujours été heureux de cette concertation. Nous l'avons initiée. Nous dire que nous ne sommes pas présents, cela est faux. Physiquement, certaines fois, on ne peut pas être partout, mais on a des représentants et nous sommes présents.

Monsieur le MAIRE : Vous avez, en campagne, encouragé et vous avez noté effectivement que si vous étiez élus, vous reviendriez sur ce projet. Mais vous n'avez pas été les seuls. Et ce n'est pas vous qui avez initié cette concertation. C'est nous qui sommes aux responsabilités. Dès le mois de janvier, et pas en attendant l'entre-deux tours, comme l'a dit Monsieur SOULIE la dernière fois, nous avons indiqué, notamment parce que le conseil départemental avait délibéré sur un collège, nous avons l'intention de réserver un espace pour le collège, ce qui nous a amenés à réviser l'ensemble de ces orientations d'aménagement. Cela ne vous plaît pas, mais c'est comme ça. Ceci dit, on a enregistré vos propos, Monsieur ORILLAC.

Madame STOLL : Un si gros projet tel que Ferro-Lèbres, renvoyé en commission où il sera discuté, il faut l'espérer, à 10 élus, cela nous paraît complètement disproportionné. C'est un débat que l'on doit avoir en grand avec les habitants, avec tous les élus que nous sommes aujourd'hui. Je ne vois vraiment pas pourquoi restreindre le champ des échanges et la volonté que nous avons ici a priori, de construire tous ensemble.

Monsieur le MAIRE : J'ai eu l'occasion de rappeler, et je vous renvoie au procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, au cours de laquelle je vous ai rappelé toutes les étapes de concertations, de discussions, de délibérations sur cette ZAC, toutes depuis 2006. Donc, quand j'entends, « il n'y a pas eu », « il n'y a jamais eu ». Je vous retrouverai la date d'une réunion publique ici au Phare. Peut-être que vous n'y étiez pas. Ça, c'est sûr. C'est probable. Mais prenez la mesure de ces dossiers dans leur histoire, dans l'importance des documents qui sont mis à disposition. Et vous y verrez que les choses ont été discutées, débattues. Et ensuite, je termine en disant qu'à l'automne sera le moment où nous verrons, à partir de l'enquête publique et la participation du public par voie électronique sur la création de la ZAC, nous verrons, nous discuterons, nous débattons d'éventuelles prises en compte d'éléments qui ont été exprimés. Je n'en dis pas plus. Je vous renvoie à tous ces éléments.



Monsieur le MAIRE : Je voudrais terminer sur une note qui sera consensuelle, une note, consensuelle et conviviale pour saluer le départ de Jean-Claude LONJOU, notre Directeur Général des Services. Il n'y a pas de sujet plus consensuel que celui-ci. Saluer au travers de Jean-Claude LONJOU, qui est dans la collectivité depuis 1992, arrivé Secrétaire Général à la Ville de Tournefeuille après être passé à Plaisance-du-Touch, après avoir fait ses premières armes à Auterive et, pour parfaire sa formation, au conseil général de la Haute-Garonne, à l'époque, il s'appelait conseil général, sur la planification des infrastructures routières du département. Je vous propose qu'on salue Jean-Claude LONJOU parce que vous le savez, Jean-Claude nous quittera à la fin du mois d'août pour laisser sa place à un nouveau directeur général des services, Christophe HARDY, au 1er septembre. Saluer un grand fonctionnaire territorial, un fonctionnaire territorial attaché au service public, attaché à servir les habitants des Communes et longuement à Tournefeuille, saluer l'engagement de Jean-Claude LONJOU. Vous voyez sa voiture très tôt le matin, sa voiture repart le soir très tard et saluer son engagement auprès des élus, auprès du conseil municipal dans sa globalité et très particulièrement, singulièrement effectivement, auprès d'élus qui ont en charge des dossiers particuliers. C'est une carrière au service du public. C'est une commune qu'il connaît bien. Les Tournefeuillais connaissent bien Jean-Claude LONJOU, ont apprécié sa qualité d'écoute, sa qualité à régler un certain nombre de questions ou de sujets du quotidien. Jean-Claude est une mémoire pour la collectivité et je crois que ça méritait effectivement ces quelques mots. Au travers de toutes ces années, c'est la construction du gymnase Georges Lapierre et Jean Gay, Léonard de Vinci, la médiathèque en 1999, l'arrivée du lycée Françoise en 2005 et toutes les ZAC de la Paderne et de Quéfets, à l'époque où les ZAC étaient gérées en régie, réalisées de façon sans doute plus simple, le cadre réglementaire était tellement différent. C'est le commissariat en 2006, le Phare en 2007, l'Usine en 2008, le square Bernard Audigé avec le déplacement du Monument aux Morts. Ce n'est jamais un petit sujet, le déplacement du Monument aux Morts, c'est l'Escale en 2012, le complexe d'athlétisme de Quéfets en 2016, l'espace sportif de Quéfets (bâtiment) en 2018. C'est une attention constante à la question des transports en commun. Et je n'ai pas jalonné là l'arrivée des lignes de bus qui se sont succédées, mais signalé simplement, ou en tout cas cité, la réflexion et les travaux sur Linéo. Et puis dernièrement, les équipements que vous voyez, auxquels vous avez participé à voir l'aboutissement, que ce soit la rénovation de la l'ALT, le tir à l'arc, la rénovation d'un certain nombre de terrains et d'équipements. Pendant toute cette période, c'est l'évolution de nos collectivités et l'évolution des communes dans leur intercommunalité, ce n'est pas toujours aussi simple. Cela nécessite beaucoup d'huile dans les rouages et je crois qu'il faut là aussi prendre la mesure de ce que sont devenues nos collectivités, ce qu'est devenue la collectivité de Tournefeuille. Pendant toute cette période, à la fois dans son organisation, évidemment, dans la taille du nombre d'agents aujourd'hui, mais dans son organisation, dans son management, dans son dialogue social, ce sont des évolutions que vous avez gérées, que vous avez impulsées en tant que secrétaire général, disions-nous, et directeur général des services aujourd'hui. Ce n'est pas l'heure du pot de départ qui sera le mardi 31 août, donc, il y a encore les vacances à prendre. Nous nous retrouverons pour symboliser ce moment. Mais il me semblait important que le conseil municipal, ce soir, puisque c'est votre dernier conseil municipal, vous rende hommage et le fasse en applaudissant Jean-Claude LONJOU si vous en êtes d'accord.

L'assemblée se lève et applaudit Jean-Claude LONJOU.

Hors conseil municipal, le directeur général des services peut s'exprimer.

Monsieur LONJOU : Merci beaucoup. Merci pour ces compliments, Monsieur le MAIRE, qui me vont droit au coeur, bien évidemment. Effectivement, mon chemin professionnel se termine dans quelques semaines après avoir exercé pendant 35 ans la fonction directeur général des services dans trois collectivités territoriales différentes. Vous l'avez rappelé. Cela fait quand même 29 ans que j'ai posé mon cartable ici à Tournefeuille, grâce à la confiance que m'a accordée Monsieur Bernard AUDIGE, puis renouvelé par Claude RAYNAL et enfin

vous, Monsieur FOUCHIER qui, effectivement, l'avez également renouvelée. J'ai essayé de vous accompagner au mieux dans vos premiers pas de premier magistrat de la commune. Je me suis efforcé, tout au long de ma carrière, à apporter un supplément d'âme, j'y tiens, à la fonction de Directeur Général des Services. C'est une fonction qui est, par ailleurs, relativement mal définie. La dernière formulation très austère que j'ai retrouvée se décrit de la manière suivante : le DGS dirige et coordonne l'ensemble des services, prépare et met en application les actes de la collectivité dans le respect du cadre juridique, participe à assurer la bonne gestion des ressources financières et humaines et à la mise en œuvre du dialogue social. Ce supplément d'âme, je l'ai traduit, pour accomplir cette mission, par une exigence personnelle en termes de volume de travail, vous l'avez effectivement rappelé, d'exemplarité dans la nécessité de consolider les fondations de notre organisation commune en défendant les intérêts de la ville face à une intercommunalité grandissante, pour aller ensuite plus avant, comme je le dis souvent, il est plus facile de démolir que de construire, que ce soit sur le plan humain, que ce soit sur le plan relationnel ou que ce soit sur le plan collectif. J'ai essayé d'être à la hauteur de cette exigence pour accompagner tous les élus dans leur mission, pour accompagner mes collègues dans cette même exigence de toujours mieux faire, pour accompagner le personnel et les partenaires sociaux dans un dialogue social constructif et d'écoute réciproque, car le constat est simple, l'autorité ne s'impose pas, elle se reconnaît. J'ai eu finalement comme ambition d'être un facilitateur, c'est-à-dire trouver des réponses permanentes aux multiples difficultés qui contraignent, qui empêchent, bref, débloquent des situations, donner des clés. Merci donc aux maires qui m'ont permis ici de m'investir pleinement dans cette vision que j'ai portée de la fonction de DGS dans une période riche en projets, vous les avez rappelés, structurants, participant ainsi à l'écriture de belles pages de l'histoire de notre ville, dans son aménagement, dans son cadre de vie, dans ses équipements publics. Merci encore à tous pour m'avoir accueilli en diverses occasions et circonstances avec toujours beaucoup de gentillesse, de respect et de sympathie. Enfin, un merci tout particulier à Danielle, ma collaboratrice qui, depuis le début de cette aventure, a été mon assistante fidèle et précieuse. Elle saura apporter la même attention, j'en suis sûr, à mon successeur, Monsieur HARDY, à qui je souhaite une pleine réussite. Merci encore pour vos applaudissements qui m'ont fait très chaud au cœur.

L'assemblée se lève et applaudit.



Merci encore, mes chers collègues. La séance étant terminée, je vous souhaite de passer un bel été, de prendre quelques congés et de suivre aussi l'actualité dans vos fonctions respectives. L'actualité de la ville de Tournefeuille, c'est aussi beaucoup d'enfants Tournefeuillais qui passent leurs vacances dans nos centres de loisirs et les adultes fréquentent aussi nos équipements. Je sais que vous serez attentifs à cette période qui est aussi une période de préparation de la rentrée et de l'ensemble des événements et des manifestations que j'évoquais tout à l'heure en introduction. Un bel été à toutes et tous. Je vous remercie.

La séance est levée à 20 h 30.

